GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1 F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Réf. 2026-10-30/01

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue du Cimetière

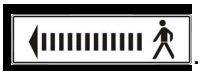
Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 octobre 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1er :
Du 9 novembre 2026 à 8h00 jusqu'au 13 novembre 2026 à 17h00 inclus, à l'occasion de travaux, dans la :

- Rue du Cimetière,
 devant l'immeuble n° 8,
 sur un tronçon d'une longueur d'environ 20 mètres,

le trottoir est supprimé.

Les piétons sont tenus d'emprunter le trottoir situé du côté opposé de la chaussée.

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

Art. 2 :
Pendant la même période et au même endroit, le stationnement de tout véhicule est interdit du côté pair de la chaussée, à l'exception des véhicules affectés aux travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Art. 3 :
Pendant la même période et au même endroit, les conducteurs sont tenus de contourner l'obstacle constitué par les travaux conformément à la direction indiquée par la signalisation.

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. 4 :
Une signalisation adéquate sera mise en place.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS